

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 JANVIER 2020**

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. TOINON Daniel, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène, M. BLANCHON Pierre-François, Mme PELLETIER Catherine, , M. SEON Eric, , M. BOUQUET Jean-Pierre.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. SANDIER Bertrand (Pouvoir à M. TOINON Alain), Mme VERNE Georgette (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole)

SECRÉTAIRE : Mme CHALANDON Nicole

Ajout point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Financement dispositif paragrêle

1. DELIBERATIONS

1.1 RENOUVELLEMENT BAIL AGRICOLE PARCELLES AE 48, AE 79 ET AL 20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'EARL du PIS VERT représenté par M. TRIOMPHE Pierre loue les parcelles AE 48, AE 79 et AL 20. Il précise que ce contrat de bail est arrivé à échéance au 31 décembre 2019. et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ACCEPTE la prorogation de la location des parcelles AE 48, AE 79 et AL 20 à l'EARL du PIS VERT

FIXE le prix du fermage desdites parcelles à **68.3 € / ha**

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.2 RENOUVELLEMENT BAIL AGRICOLE PARCELLES AE 44, AE 45 ET AE 46 POUR PARTIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la GAEC DES 4 ROUTES représenté par M. CROZIER Pierre-Laurent loue les parcelles AE 44, AE 45 et AE 46 pour partie. Il précise que ce contrat de bail est arrivé à échéance au 31 décembre 2019. et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ACCEPTE la prorogation de la location des parcelles AE 44, AE 45 et AE 46 pour partie à la GAEC DES 4 ROUTES,

FIXE le prix du fermage desdites parcelles à **103.5 € / ha**

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.3 CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Monsieur l'adjoint délégué à la voirie rappelle les travaux de voirie intercommunale réalisés en 2019. Les aléas rencontrés par l'entreprise chargée des travaux ont induit un dépassement de l'enveloppe octroyée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais sur l'année 2019. Il précise que la commune doit 1 948.17 € à la communauté de communes pour la réalisation desdits travaux et qu'il convient de signer une convention avec la CCMDL précisant les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisés les travaux de voirie sur la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.4 APPEL D'OFFRE BIBLIOTHÈQUE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 12 septembre 2019 retenant la proposition de l'architecte Fertile Architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancienne mairie en bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre public à la concurrence a été lancé le 12 novembre 2019 sous la forme de procédure adaptée ouverte pour un coût prévisionnel de 71 313 €HT.

Monsieur le Maire présente le résultat du marché et précise qu'après négociation et après économies, le projet s'élève à 65 519.23€ HT.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N° et intitulé du lot concerné	Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue En HT
1- Gros œuvre- Démolitions	SARL BENY père et fils 225 route de Sury 42210 L'HÔPITAL LE GRAND	4 920.00 €
2- Charpente couverture	SARL CP MENUISERIE 94 rue des Acacias 42140 MARINGES	5 966.70 €
3- Menuiseries extérieures	SARL CP MENUISERIE 94 rue des Acacias 42140 MARINGES	10 342.00 €
4- Menuiseries intérieures	SARL CP MENUISERIE 94 rue des Acacias 42140 MARINGES	10 721.50 €
5- Plâtrerie peinture	ETS LARDY SAS Chemin de Pressin 69230 SAINT GENIS LAVAL	19 153.30 €
6- Carrelage faïence	SASU ARCHIMBAUD CONSTRUCTION Zone artisanale pré Giraud 42130 BOEN	3 998.23 €
7- Electricité	ETABLISSEMENTS NOALLY SARL Z.I. Montalègre Rue Claude Brosse 42140 CHAZELLES-SUR-LYON	5 302.50 €
8- Plomberie chauffage	ENTREPRISE LORNAGE FRERES SARL 12, Place de la Fontaine 42140 VIRICELLES	5 115.00 €
Total :		65 519.23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant l'exposé du maire,

DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.5 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MJC – SEMAINE CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation de l'association MJC de Maringes dans le cadre de la semaine citoyenne organisée sur la commune. Il propose de verser en contrepartie une subvention d'un montant de 500 €.

Le conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association MJC de Maringes,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.6 TRAVAUX APPARTEMENT SALVAGÈRE – VALIDATION DEVIS

Monsieur l'adjoint délégué au bâtiment informe l'assemblée des travaux de rénovation à réaliser sur l'appartement de la Salvagère avant de le remettre en location. Il présente le devis de l'entreprise Richard Pluvy relatif aux travaux de peintures extérieures de l'appartement d'un montant de 4 167.28 € HT soit 5 000.74 € TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de rénovation de l'appartement de la Salvagère,

RETIENT le devis de l'entreprise Richard Pluvy pour un montant de 4 167.28 € soit 5 000.74 € TTC,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.7 ACQUISITION VOIRIE PRIVÉES – CHOIX DES CABINETS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier sur l'acquisition des voiries privées. Il précise l'intérêt de la commune d'assainir la situation de la commune au regard de ces voiries privées. Monsieur le Maire donne lecture des devis de géomètres pour les frais de bornage et des honoraires pour la réalisation d'actes d'administratifs.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'achat des voiries privées aux propriétaires privés ayant donné leur accord, à l'euro symbolique,

DECIDE de confier la réalisation des frais de bornage à la société civil professionnelle Christophe Pigeon et Christian Toinon géomètre expert pour un montant de 5 644 € soit 6 095.52 € TTC,

DECIDE de confier l'élaboration et la rédaction des actes de vente administratifs au cabinet DUSSAUD-PAGNON pour un montant total de 2 385 €,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour effectuer toutes démarches se rapportant à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.8 DISPOSITIF PARAGRÊLE SUR LE TERRITOIRE DES MONTS DU LYONNAIS – PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1^{er} mai 2019 sur le territoire de la communauté de communes. L'association paragrêle a été créé pour en assurer le fonctionnement. Les communes ligériennes de la CCMDL pourront bénéficier de ce dispositif en 2020. Ce dispositif est conçu pour protéger les cultures mais également les biens des particuliers et le patrimoine communal.

Lors de sa séance du 26 novembre 2019, le conseil communautaire a voté la participation de la communauté de commune à hauteur de 15 000 € au bénéfice de l'association paragrêle et sollicite la participation des communes du territoire à hauteur de 0.37 € par habitant. Afin de simplifier les démarches administratives la CCMDL restera l'interlocuteur de l'association paragrêle.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention devant intervenir entre la communauté de communes des Monts du Lyonnais et la commune définissant les modalités de reversement de la contribution communale à ce dispositif.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation financière de la commune de Maringes à ce dispositif paragrêle qui s'élève à 247.90 € pour Maringes (0.37 €par habitant),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer conjointement avec le Président de la communauté de communes la convention définissant les modalités de reversement de la contribution communale au financement du dispositif paragrêle,

DIT que les crédits budgétaires correspondants à cette dépense seront prévus au budget 2020

DONNE tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Appartement Salvagère : Monsieur Alain TOINON, Adjoint délégué au bâtiment informe l'assemblée de l'accord donné à l'entreprise de menuiserie Clapeyron pour la rénovation et l'entretien sur la location de la Salvagère : révision des volets, de la porte d'entrée, des placards coulissants.
Le montant du devis pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 1 777.41 € HT soit 2 132.89 €TTC.

Stade : Monsieur Alain Toinon, adjoint délégué au bâtiment, informe également l'assemblée de la validation du devis de M. BLANCHARD Loïc, électricien, pour la pose d'un tableau électrique 2 rangées avec interrupteur différentiel tétra et d'un disjoncteur ainsi que d'une prise étanche câblée dans les WC du stade. Le montant du devis pour ces travaux s'élève à 500 € HT soit 600 € TTC. Ces travaux ont été effectués à la demande du SIEL dans le cadre de la mise en place du système HIS ainsi que pour des obligations de sécurité.

Nouvelle mairie : Monsieur le Maire informe du devis de l'entreprise BAMB pour modifier le sens d'ouverture de la porte d'entrée de la Mairie. Le devis proposé s'élève à 495 € HT soit 594 € TTC. Il propose de donner suite à ce devis afin d'éviter que le groom (ferme-porte) ne se casse de nouveau. L'ensemble des conseillers donne son accord pour cette dépense.

3. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

2.1 SECURITÉ / BATIMENT :

Monsieur l'adjoint délégué au bâtiment informe l'assemblée que la salle d'animation rurale ne sera pas louée du 15 juillet jusqu'à fin septembre afin de planifier durant cette période les travaux d'accessibilité de la salle d'animation.

2.2 CULTURE/ COMMUNICATION

Bibliothèque : Une partie des bénévoles s'est rendu à la bibliothèque de Chaponost accompagné de M. le Maire et de Mme Blandine THEVENON, adjointe déléguée à la culture. Les communes de Virigneux, Viricelles, Grammond et Chevrières étaient également représentées. Au programme de l'après-midi, visite de la structure, des services proposés, explication sur la mise en réseau Com'Only.

2.3 VOIRIE

Traversée du village : Visite de M. Delbono, chef du STD plaine du Forez, responsable de la voirie départementale sur notre secteur et de M. Redon, directeur pôle infrastructure réseaux déchets à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais afin d'envisager des solutions pour réduire la vitesse des véhicules au centre-bourg. Afin de limiter la vitesse à l'entrée du bourg en direction de Virigneux, un casse-vitesse serait placé au carrefour entre la rue du Gouttat et la route de Virigneux. De même, serait installé un dos d'âne vers la salle des fêtes au niveau de la rue des Acacias afin de réduire la vitesse aux abords de l'école. Une bande de roulement serait également prévue du casse-vitesse jusqu'à la salle d'animation rurale. Pour les casses-vitesses, la CCMDL fait une approche de devis (étude technique). Elle peut les prendre à sa charge sur la partie voirie intercommunale.

4. RAPPORT DES DELEGATIONS EXTERNES

Groupement des 4 cantons :

Rappel : Le Comice des 4 cantons aura lieu le weekend du 27 et 28 juin à Chazelles sur Lyon vers l'avenue du Plasson, à côté du gymnase Denizot et du lycée des Horizons. Le samedi soir sera organisé un repas avec spectacle, le menu est déjà établi. L'association va solliciter les producteurs locaux pour établir un marché. Des demandes de subventions sont en cours pour aider à financer cette manifestation.

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Prochains Conseils Municipaux : Jeudi 13 février 2020 à 20h30